

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 15/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
 19 AVR. 2019
MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 06/03/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 14/03/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absents excusés : 1</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclus : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentée :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne.</p>
<p>OBJET : Renouvellement adhésion PEFC Certification gestion durable Forêt</p>	<p><i>Procuration donnée :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.</p> <p><i>Absente excusée :</i> DELMARRE Véronique, <i>Absents :</i> MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 24</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire :

- rappelle la délibération n°42/2012 du 24/05/2012 pour l'adhésion à la certification PEFC,
 - expose la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC, afin de confirmer aux concitoyens que la valorisation de la forêt communale s'accomplit dans le respect du patrimoine commun et d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion forestière durable.
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :**

1 – décide :

- d'inscrire l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté,
- d'approuver le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses,

- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- de s'engager à honorer une cotisation, dont le coût sera de 0,65 € / ha et de 20 € de frais fixes (pour une durée de 5 ans),

2 – demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la Commune dans le cadre de son adhésion à PEFC.

3 – autorise Madame le Maire à signer tout document afférent, notamment le bulletin de renouvellement d'adhésion PEFC Franche-Comté.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 14/03/2019

Publiée le 14/03/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

BULLETIN D'ENGAGEMENT À LA CERTIFICATION PEFC



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

2019/64

Cadre réservé à PEFC BFC

N° participant : 10-21-...../.....

Date réception dossier :

Numéro de facture :

IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)* : M. Mme

Nom : TRAVERSIER

Prénom : Agnès

Adresse : 1 rue des Fleurs

Code Postal : 25550 Ville : BAVANS

Téléphone : 03 81 96 26 21

Mobile :

Courriel : mairie.bavans@bavans.fr

Agissant en tant que* :

Propriétaire

Indivision

Représentant légal de la personne morale

Raison Sociale : Commune de Bavans

Adresse : 1 rue des Fleurs
25550 BAVANS

GESTION DE LA FORÊT*

réalisée en direct par le propriétaire

confiée à un tiers :

Nom - Prénom : Office National de Forêt

Raison Sociale :

Téléphone : Mobile :

Courriel :



Je m'engage POUR 5 ANS et POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS sur la région, à :

ENGAGEMENTS

- **Respecter** et faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016), ci-jointes ou consultables sur www.pefc-france.org et disponibles sur simple demande auprès de PEFC Bourgogne - Franche-Comté.

- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC BFC et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.

- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC BFC.

- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC BFC en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.

- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation,...) informer PEFC BFC dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC BFC.

Tous les 5 ans, PEFC BFC me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement.

Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC BFC avant un délai fixé par ce dernier.

*cochez la ou les cases correspondantes

Version validée en assemblée générale de PEFC BFC du : 17 mai 2018

> INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT

J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières et qu'elles m'appartiennent.

DEPARTEMENT	COMMUNE	Références cadastrales (Section et N° de parcelle)	SURFACE (ha)
	voir extrait de matrice joint au présent document		
SURFACE TOTALE DE LA FORÊT			
Si tableau insuffisant, fournir un tableau en annexe			...322... ha ...85... a

> JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR*

- Pour les fractions de forêt d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares d'un seul tenant, je fournis :
- > une copie de l'extrait de matrice cadastrale de l'ensemble de mes parcelles forestières ne datant pas plus de deux ans. Merci de bien vouloir la dater et la signer (pour confirmer mon titre de propriété)
 - > ou une copie du titre de propriété listant l'ensemble de mes parcelles forestières.

- Pour les fractions de forêt d'une superficie supérieure à 10 hectares d'un seul tenant, je dois disposer d'un document de gestion durable. Je fournis la copie des agréments qui me concernent :

- > Plan(s) Simple(s) de Gestion (PSG)
- > Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS avec programme de coupes et travaux)
- > Confirmation d'adhésion à un Règlement Type de Gestion (RTG)
- > Aménagement pour les forêts publiques (Délibération d'approbation de l'aménagement ou arrêté Préfectoral d'aménagement ou page de garde et relevé du parcellaire)

- En cas de personne morale (GF, collectivité, etc.), usufruit, nue-propriété ou indivision, je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC (mandat, pouvoir, délibération du conseil municipal, ...)

> CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 5 ANNÉES*

- La surface totale de ma forêt est inférieure ou égale à 10 hectares :

Contribution forfaitaire pour 5 ans	20 €
-------------------------------------	-------------

- La surface totale de ma forêt est supérieure à 10 hectares :

	Tarif à l'ha (A)	Surface en ha (B)	Total (C=A x B)
Contribution pour 5 ans	0,65€	322	209,30
Contribution forfaitaire pour 5 ans			+20 €

- Je joins un chèque à l'ordre de PEFC BFC
- J'effectue un virement (un RIB me sera transmis par PEFC BFC)

Dans tous les cas, une facture vous sera transmise.

TOTAL à payer
pour 5 ans

229,30 €

Je reconnais par la présente, respecter les engagements PEFC et qu'en cas de fausse déclaration volontaire, je m'expose à ce que PEFC engage des poursuites auprès des tribunaux compétents.

Fait à : Savans

Signature :

Le : 13

2019



Document à retourner, complété et signé, à :

PEFC Bourgogne – Franche-Comté

Maison Régionale de l'Innovation

64 A rue de Sully – CS 77124

21071 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 40 34 51

E-mail : abcf.pefc@gmail.com

*cochez la ou les cases correspondantes